

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Supplément d'information sur les activités de titrisation

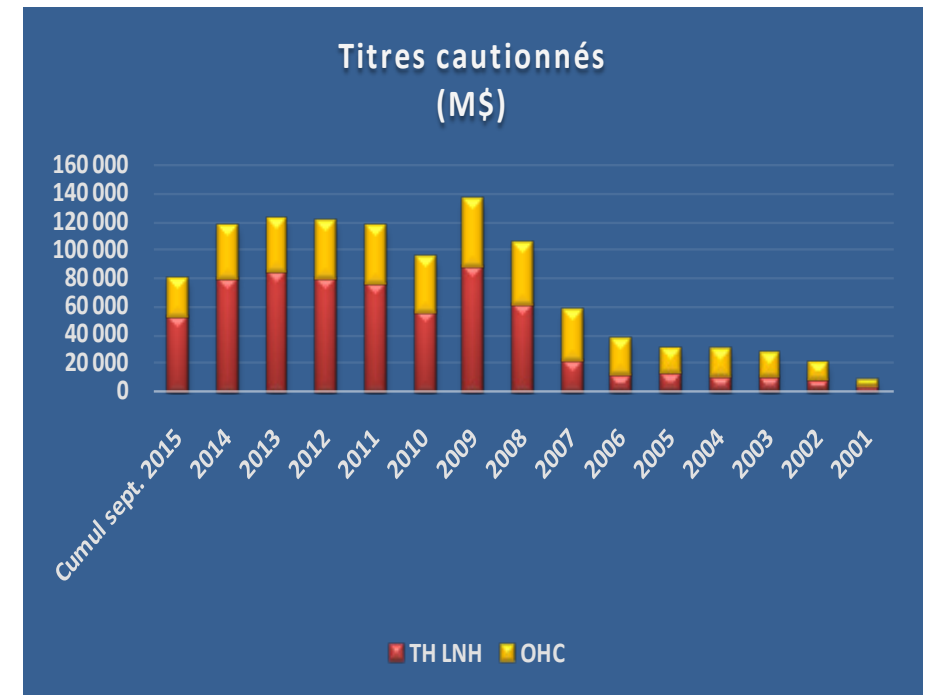
Troisième TRIMESTRE
30 septembre 2015

Afin de compléter ses états financiers consolidés, qui sont préparés conformément aux IFRS, la SCHL a recours à des mesures non définies par les IFRS pour analyser son rendement. Le présent supplément d'information sur les activités de titrisation vise le troisième trimestre clos le 30 septembre 2015 et a pour but d'aider le lecteur à mieux comprendre les activités de titrisation de la SCHL. La Société est d'avis que ce supplément d'information fournit des informations utiles qui se traduisent par une plus grande transparence et davantage de clarté quant aux activités de titrisation de la SCHL.

NOUVELLES ACTIVITÉS DE TITRISATION

Au 30 septembre 2015, du plafond de 120 milliards de dollars de cautionnement permis pour 2015, 80 milliards de dollars de titres ont été garantis. Parmi les 79 participants actifs aux programmes de titrisation de la SCHL, 73 sont des institutions réglementées.

Titres cautionnés	Trois mois clos le			Cumul au	
	30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015	30 sept. 2015	30 sept. 2014
Total des titres cautionnés (M\$)	31 923	24 598	23 124	79 645	77 287
Titres hypothécaires LNH (TH LNH)*	22 673	14 598	14 124	51 395	48 287
Obligations hypothécaires du Canada (OHC)	9 250	10 000	9 000	28 250	29 000
TH LNH (M\$)	22 673	14 598	14 124	51 395	48 287
Institutions sous réglementation fédérale	16 905	9 620	9 018	35 543	35 096
Institutions sous réglementation provinciale	496	466	602	1 563	682
Institutions sous réglementation de l'OCRCVM**	2 176	1 790	1 652	5 618	4 800
Autres institutions	3 097	2 722	2 852	8 671	7 709
OHC (M\$)	9 250	10 000	9 000	28 250	29 000
Institutions sous réglementation fédérale	4 938	5 120	5 133	15 190	17 016
Institutions sous réglementation provinciale	1 614	1 919	1 313	4 847	3 554
Institutions sous réglementation de l'OCRCVM	1 623	1 761	1 597	4 980	5 654
Autres institutions	1 075	1 200	957	3 233	2 776



Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

* Le montant de TH LNH de 51 395 M\$ est constitué de 50 920 M\$ de nouveaux TH LNH émis et cautionnés au mois de septembre 2015 et de TH LNH de remplacement de 475 M\$ émis avant 2015 sur lesquels des droits de cautionnement ont été payés par l'émetteur en 2015 afin d'en faciliter l'usage à l'extérieur du Programme des OHC.

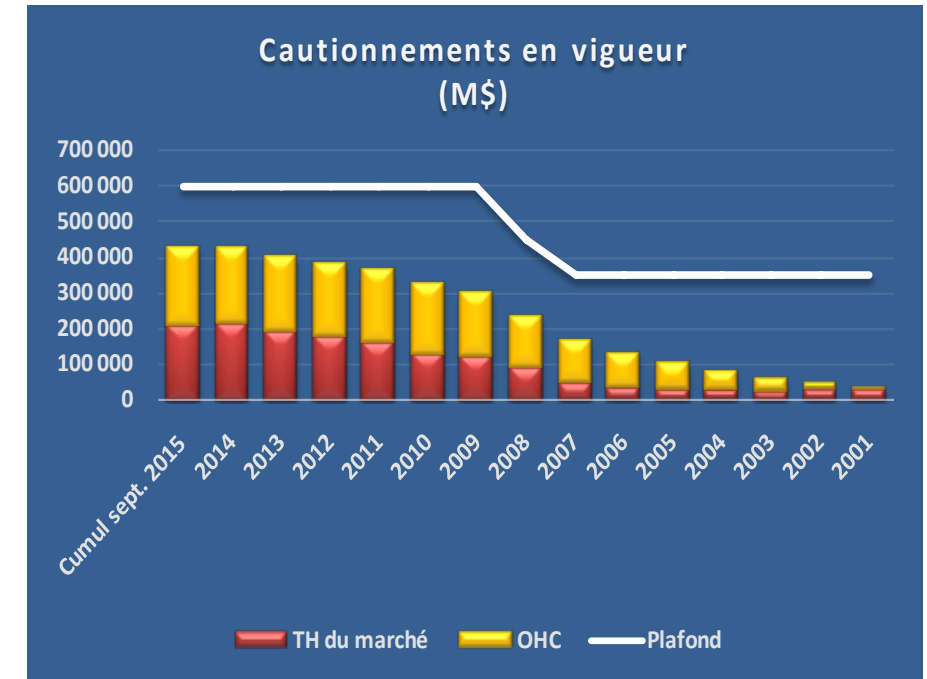
** OCRCVM : l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières est l'organisme national d'autoréglementation qui régit tous les courtiers en valeurs mobilières du Canada. www.iiroc.ca

CAUTIONNEMENTS EN VIGUEUR

Le montant des cautionnements en vigueur dépend des nouvelles activités de cautionnement ainsi que des échéances et de la réduction du capital des titres déjà cautionnés en circulation. Environ 90 % des 426,7 milliards de dollars de cautionnements en vigueur subsistant au 30 septembre 2015 se rapportent aux institutions réglementées dont 73 % sont des institutions sous réglementation fédérale.

Cautionnements en vigueur	30 sept. 2015	30 juin 2015	Au 31 mars 2015	31 déc. 2014	30 sept. 2014
Cautionnements en vigueur (M\$)	426 687	419 589	420 907	422 482	403 769
TH LNH	208 382	206 934	212 752	213 577	198 364
OHC	218 305	212 655	208 155	208 905	205 405
TH LNH (M\$)	208 382	206 934	212 752	213 577	198 364
Institutions sous réglementation fédérale	168 605	168 677	176 654	180 841	168 633
Institutions sous réglementation provinciale	1 480	1 414	1 269	1 066	848
Institutions sous réglementation de l'OCRCVM	15 225	15 164	14 342	13 148	11 992
Autres institutions	23 073	21 679	20 487	18 522	16 891
OHC (M\$)	218 305	212 655	208 155	208 905	205 405
Institutions sous réglementation fédérale	143 924	141 371	139 762	141 928	139 941
Institutions sous réglementation provinciale	19 185	17 570	15 959	14 646	14 247
Institutions sous réglementation de l'OCRCVM	37 372	36 355	35 638	35 548	34 612
Autres institutions	17 824	17 359	16 796	16 783	16 606

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Les échéances des obligations cautionnées en circulation sont habituellement réparties sur une période de cinq (5) ans, reflétant une prédominance des prêts hypothécaires d'une durée de cinq ans sur lesquels repose le Programme des TH LNH et des obligations de 5 ans qui forment le noyau du programme des OHC.

Échéances des cautionnements en vigueur (M\$)	Au							
	30 sept. 2015		30 juin 2015		31 mars 2015		31 déc. 2014	
EXERCICE	TH LNH	OHC	TH LNH	OHC	TH LNH	OHC	TH LNH	OHC
2015	1 756	12 250	6 434	15 850	16 818	21 350	26 302	31 100
2016	36 669	32 250	43 644	32 250	47 299	32 250	48 189	32 250
2017	32 045	29 650	34 072	29 650	35 616	29 650	36 608	29 650
2018	45 249	38 650	47 162	38 650	48 560	38 650	49 059	38 650
2019	51 927	30 750	52 918	30 750	53 495	30 750	49 911	30 750
2020	37 584	35 005	19 501	27 755	7 934	19 755	506	12 255
2021	270	7 250	302	7 250	303	7 250	285	7 250
2022	599	13 000	629	13 000	655	13 000	677	13 000
2023	546	6 000	563	6 000	470	6 000	500	6 000
2024	947	6 000	960	6 000	949	6 000	945	6 000
2025	358	7 500	311	5 500	209	3 500	147	2 000
2026	34		35		35		36	-
2027	25		25		26		26	-
2028	340		345		349		353	-
2033	28		28		28		28	-
2034	5		5		5		5	-
Total	208 382	218 305	206 934	212 655	212 752	208 155	213 577	208 905

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

TAUX DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES EN SOUFFRANCE DANS LE PROGRAMME DES TH LNH

Lors de l'émission des TH LNH, les prêts hypothécaires formant les blocs de TH LNH ne doivent être en souffrance et les prêts doivent être couverts par une assurance prêt hypothécaire, conformément aux règlements du gouvernement du Canada visant l'assurance prêt hypothécaire. Les prêts en souffrance contenus dans les blocs de prêts hypothécaires sont analysés et surveillés chaque mois, au niveau de l'émetteur, dans le cadre des conditions financières globales de l'émetteur. Cette information, les éléments déclencheurs établis en ce qui concerne les prêts en souffrance et la viabilité financière de l'émetteur sont pris en considération lors de l'approbation de nouveaux cautionnements pour l'émetteur.

Au 30 septembre 2015, le taux de prêts hypothécaires en souffrance depuis 90 jours – le nombre de prêts en souffrance (5 027) par rapport au nombre total de prêts (1 929 862) – dans le Programme des TH LNH était de 0,26 %.

Taux de prêts hypothécaires en souffrance depuis 90 jours dans les blocs formant les TH LNH en circulation	30 sept.	30 juin	Au		30 sept.
	2015	2015	31 mars 2015	31 déc. 2014	2014
Taux global des prêts en souffrance depuis 90 jours*	0,26 %	0,25 %	0,27 %	0,27 %	0,25 %
Institutions sous réglementation fédérale	0,29 %	0,28 %	0,29 %	0,30 %	0,27 %
Institutions sous réglementation provinciale	0,14 %	0,12 %	0,13 %	0,12 %	0,12 %
Institutions sous réglementation de l'OCRCVM	0,17 %	0,17 %	0,19 %	0,18 %	0,20 %
Autres institutions	0,12 %	0,13 %	0,15 %	0,15 %	0,17 %

* La version de juillet 2013 du Guide des TH LNH stipule que les prêts en souffrance d'au moins un paiement hypothécaire, en totalité ou en partie, doivent être inclus dans les prêts en souffrance. Si le montant prévu du paiement n'est pas versé, peu importe le montant du découvert, le prêt doit être signalé comme étant en souffrance aux termes du Programme des TH LNH. À mesure que les émetteurs continuent d'adapter leurs systèmes de production de rapports à cette nouvelle exigence, le nombre de prêts signalés comme étant en souffrance devrait augmenter légèrement. En outre, aux termes de la nouvelle exigence du programme, la catégorie des prêts en souffrance de 90 jours contiendra des prêts qui sont en souffrance depuis plus de 61 jours.

MARGE EXCÉDENTAIRE D'INTÉRÊT

La SCHL établit une exigence relative à la marge excédentaire d'intérêt minimale entre le coupon des TH LNH et le taux d'intérêt hypothécaire le plus bas du bloc. Cette marge de taux d'intérêt, qui est à l'avantage des émetteurs qui sont en règle, est une caractéristique importante qui incite les émetteurs à s'acquitter de leurs responsabilités aux termes du Programme des TH LNH. Cette caractéristique fait en sorte que les participants du programme ont d'importants intérêts en jeu. Si l'émetteur manque à ses engagements aux termes du Programme des TH LNH, la SCHL, à titre de garant et de fiduciaire au nom des investisseurs dans les TH LNH, pourra se servir de la marge excédentaire d'intérêt pour s'assurer que les obligations aux termes des TH LNH sont satisfaites

30 sept. 2015		PRÊT HYPOTHÉCAIRE		TH LNH		Marge excédentaire d'intérêt
Type de bloc	Solde impayé (M\$)	Écart par rapport à l'indice*	Taux hypothécaire	Écart par rapport à l'indice*	Coupon du TH	
Taux fixe						
867	35 816		3,21		1,90	1,31
964	389		2,81		1,50	1,31
965	16 637		3,43		2,53	0,90
966	7 741		2,85		2,16	0,69
967	0,1		9,19		7,50	1,69
970	43		4,02		2,31	1,71
975	276 555		3,16		1,69	1,47
990	4 556		4,05		3,49	0,56
	341 736		3,18		1,79	1,39
Taux variable						
	-					
880	5 456	(0,62)	2,07	0,38	1,12	0,95
885	3 964	(0,63)	2,07	0,16	0,91	1,16
980	32 401	(0,58)	2,11	0,21	0,95	1,15
985	38 958	(0,49)	2,21	0,11	0,86	1,36
987	11 741	(0,54)	2,18	(1,07)	1,11	1,07
	92 519		2,16		0,94	1,22
	-					
Total	434 256		2,96		1,61	1,35

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

*Les taux hypothécaires révisables (880/980) et variables (885/985) sont fondés sur les taux préférentiels appliqués par les prêteurs. Le taux variable des coupons de TH LNH, à l'exception du type de bloc 987, est établi en fonction du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à un mois. Pour le type de bloc 987, le taux est fondé sur le taux hypothécaire moyen pondéré du bloc. Les écarts et les taux indiqués dans le tableau représentent des moyennes pondérées.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements qui suivent viennent compléter les rapports mensuels disponibles sur le site Web de la SCHL. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les volumes de TH LNH émis, y compris le type de bloc et l'émetteur, veuillez consulter : http://www.cmhc.ca/fr/clfihaclin/tihy/tihy_006.cfm.

VOLUMES D'ÉMISSION DE TH LNH

TH LNH émis pendant la période	Trois mois clos le			Cumul au	
	30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015	30 sept. 2015	30 sept. 2014
TH LNH (du marché) cautionnés	22 681	14 212	14 037	50 930	47 295
TH LNH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	9 186	9 764	8 192	27 142	27 067
TH LNH de remplacement*	18 256	10 060	12 240	40 556	34 023
Volume total des TH LNH (M\$)	50 124	34 035	34 469	118 628	108 385

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

*TH LNH destinés à la vente à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) en vertu du Programme des OHC pour remplacer le réinvestissement mensuel du capital des TH LNH détenus par la FCH relativement aux émissions d'OHC. Les TH LNH de remplacement sont des titres restreints et leur usage en dehors du Programme des OHC est assujéti au paiement d'un droit de cautionnement.

TH LNH EN CIRCULATION

Tous les TH LNH émis et en circulation	30 sept. 2015	30 juin 2015	Au		30 sept. 2014
			31 mars 2015	31 déc. 2014	
TH LNH (du marché) cautionnés	208 382	206 934	212 752	213 577	198 364
TH LNH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	210 155	203 000	201 197	202 449	198 484
TH LNH de remplacement	15 718	14 259	18 770	13 659	16 773
Total des TH LNH en circulation (M\$)	434 256	424 193	432 719	429 685	413 621

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.